

DECISION DG n° 2019 – 386

du **29 NOV. 2019** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des dispositifs médicaux et nouveaux enjeux des technologies de l'information » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** La décision DG n°2019-385 portant création d'un comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des dispositifs médicaux et nouveaux enjeux des technologies de l'information » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Cyber sécurité des dispositifs médicaux et nouveaux enjeux des technologies de l'information », pour 1 an, à compter de la date de la présente décision :

Monsieur ARCHET (Vincent)
Monsieur BLANCHET (Bruno)
Monsieur CHAUSSON (Luc)
Monsieur GUILLEMAUD (Régis)
Monsieur LOUDENOT (Philippe)
Monsieur LOUIS (Vincent)
Monsieur MERLE (Alain)
Monsieur PASQUIER (Stéphane)

Article 2 : Le Directeur des dispositifs médicaux de diagnostic et des plateaux techniques est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **29 NOV. 2019**

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe